

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 624

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 5 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'utilisation du présent dans cet article du Code du travail conduit à imposer une obligation de résultat au service public d'orientation tout au long de la vie. Les conséquences qui s'ensuivraient seraient insoutenables pour un tel service